



Un interlocuteur unique

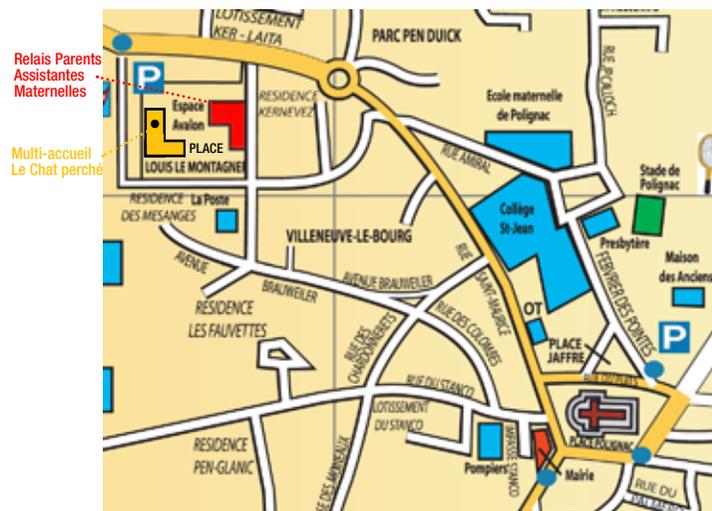
La première démarche pour l'accueil collectif ou individuel de votre enfant se fait auprès de l'animatrice du Relais Parents Assistantes Maternelles.

L'animatrice, Catherine Heurtier, reçoit toutes les demandes d'accueil et informe les familles des solutions de garde possibles :

- recenser l'offre et la demande
- présenter le fonctionnement et les conditions d'admission du multi-accueil
- informer sur l'accueil individuel (liste des assistantes maternelles, CAF, contrat, matinées d'éveil...)



Relais Parents Assistants Maternelles



Espace Avalon
Place Le Montagner - BP 28
56520 GUIDEL
Tél : 02 97 84 94 79
ram@ccas-guidel.fr

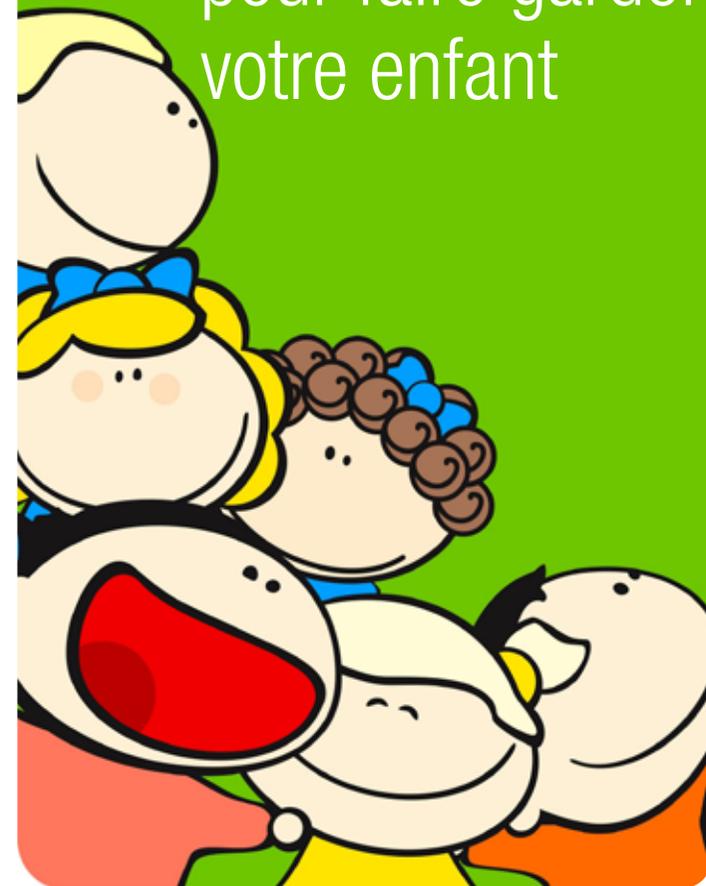
Horaires d'ouverture au public

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h30 sans RDV
Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h sans RDV
Jeudi matin : sur RDV
Vendredi après-midi : sur RDV



PETITE ENFANCE

les solutions
pour faire garder
votre enfant





Les assistantes maternelles

L'assistante maternelle est une **professionnelle de la petite enfance** pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de 6 ans. Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement avoir été **agrée par le Conseil Départemental** après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

A Guidel, **plus de 74 assistantes maternelles** sont agréées pour une offre potentielle de 230 places enfants.

Les familles peuvent retirer une liste des assistantes maternelles agréées à Guidel auprès du Relais Parents Assistantes Maternelles. Celui-ci accompagne les parents dans les démarches administratives (contrat, droits et devoirs des parents).

Le Relais Parents Assistantes Maternelles propose également deux fois par semaine des **ateliers d'éveil** animés par une éducatrice de jeunes enfants pour favoriser les rencontres entre assistantes maternelles et entre les enfants.

Le multi-accueil Le Chat Perché

Le multi-accueil *Le Chat Perché* est un **équipement municipal adapté pour l'accueil collectif** des enfants jusqu'à 4 ans. L'espace y est aménagé pour favoriser l'éveil de l'enfant, son développement et son bien-être.



Les enfants sont accueillis par du **personnel qualifié**. L'équipe pluridisciplinaire composée de 2 éducatrices, 2 auxiliaires de puériculture et de 4 adjointes d'animation est encadrée par Nadège Jouannic, infirmière puéricultrice.

La structure peut **accueillir jusqu'à 30 enfants**, répartis en 2 groupes. Ce mode d'accueil peut être régulier (sous forme de contrat) ou occasionnel (avec possibilité de réserver).

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Réservation accueil occasionnel

1, Square de Pulheim
Tél : 02 97 81 52 93

La garde à domicile

La garde d'enfant à domicile consiste à faire garder votre enfant par une personne qui intervient **à votre domicile**. Ces personnes ne sont pas agréées par le Conseil Général du Morbihan. Un entretien d'embauche doit être effectué par la famille afin de juger de leurs qualités.



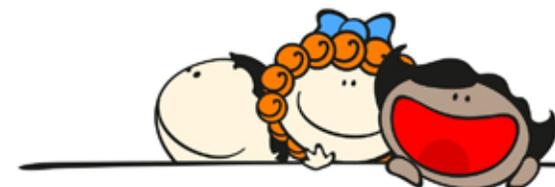
Le Relais Parents Assistantes Maternelles dirige les familles vers les services ou sites internet qui peuvent les aider dans leurs démarches.

Le baby-sitting

Le Point Info Jeunesse (PIJ) peut vous fournir une liste des **baby-sitters disponibles sur la commune** pour faire garder votre enfant à votre domicile. Ce mode de garde reste **occasionnel** pour une soirée ou une journée.

Point Info Jeunesse

Espace Avalon - Place Le Montagner
Tél : 02 97 65 34 05



Une permanence de la PMI à Guidel

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental du Morbihan accompagne les futurs et jeunes parents. Ce **service public** et **gratuit** propose une surveillance médicale et sociale des enfants jusqu'à 6 ans. Une **puéricultrice de la PMI** assure une **permanence sans rendez-vous** le jeudi de 9h30 à 11h30 dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles. **Contact** : 02 97 81 05 40.